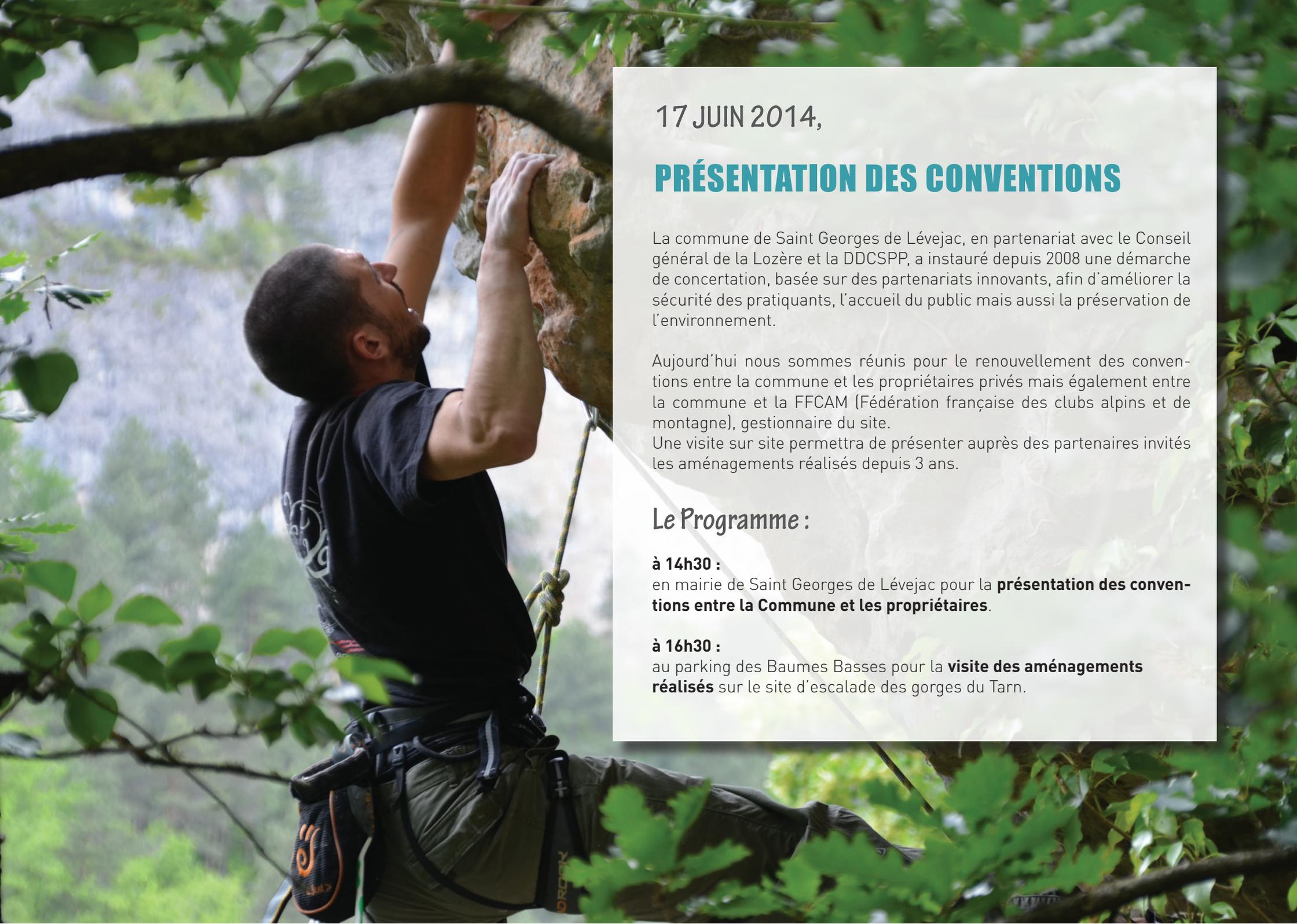


LE CIRQUE DES BAUMES : UN SPOT D'EXCEPTION

Conseil général de la Lozère

Elodie LEHNEBACH,
Attachée de presse
04 66 49 66 07
elehnebach@cg48.fr





17 JUIN 2014,

PRÉSENTATION DES CONVENTIONS

La commune de Saint Georges de Lévejac, en partenariat avec le Conseil général de la Lozère et la DDCSPP, a instauré depuis 2008 une démarche de concertation, basée sur des partenariats innovants, afin d'améliorer la sécurité des pratiquants, l'accueil du public mais aussi la préservation de l'environnement.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour le renouvellement des conventions entre la commune et les propriétaires privés mais également entre la commune et la FFCAM (Fédération française des clubs alpins et de montagne), gestionnaire du site.

Une visite sur site permettra de présenter auprès des partenaires invités les aménagements réalisés depuis 3 ans.

Le Programme :

à 14h30 :

en mairie de Saint Georges de Lévejac pour la **présentation des conventions entre la Commune et les propriétaires.**

à 16h30 :

au parking des Baumes Basses pour la **visite des aménagements réalisés** sur le site d'escalade des gorges du Tarn.



HISTORIQUE

TOUT SAVOIR DE LA DÉMARCHE

L'escalade est une activité phare de la dynamique du cirque des Baumes.

Ce site d'escalade de renommée mondiale a néanmoins connu jusque-là un développement anarchique.

Il comprend près de 750 voies qui ont été aménagées en plusieurs temps par le club CAF Causse et Cévennes de Millau à partir des années 1980.

La grande majorité des voies a été équipée sans autorisation des propriétaires fonciers. La notoriété de ce site a amené de nouvelles problématiques de gestion du public (insalubrité, feux et campings sauvages, stationnements dangereux...). Face à cet engouement et à ses conséquences, la commune de Saint Georges de Lévejac, en partenariat avec le Conseil général de la Lozère et la DDCSPP, a instauré depuis 2008 une démarche de concertation, basée sur des partenariats innovants, afin d'améliorer la sécurité des pratiquants et préserver l'environnement.

Cette démarche se formalise au travers d'un comité de pilotage et de gestion des sites d'escalade du Cirque des Baumes, et la signature des conventions avec les propriétaires fonciers et avec le gestionnaire.

Depuis 2008, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer la gestion du site d'escalade du cirque des Baumes:

- phase de gestion de 2008 à 2001
- phase de développement de 2011 à aujourd'hui

290 000 €

consacrés au sur ce site depuis 2011

Le Conseil général a notamment mobilisé 77 000 € pour le rééquipement et les aménagements, 6 000 € pour fonctionnement du site et 20 000 € pour l'étude paysagère qui est en cours

LA PHASE DE GESTION

2008-2009 : discussion avec les fédérations (Fédération Française de Montagne Escalade et Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, toutes deux habilitées pour gérer des sites d'escalade) pour définir quelle est la structure la plus à même de gérer le site,

2009 : étude mandatée par la DDCSPP et réalisée par Air du Sud sur l'état des lieux de l'escalade,

2010 : accident d'un pratiquant dû à une défaillance d'équipement dans une voie récente,

2010 : prise d'un arrêté municipal d'interdiction temporaire de l'escalade par la commune de St Georges de Lévejac,

2010 : création du Comité de pilotage de gestion du site d'escalade du cirque des Baumes, réunissant 14 structures (collectivités, services de l'État, acteurs du tourisme, professionnels de l'escalade, propriétaires fonciers, Syndicat mixte du Grand Site, Parc National des Cévennes, LPO, animateur Natura 2000, GRIMP).

2011 : neutralisation des voies d'escalade jugées dangereuses, changement des mains courantes,

2011 : rédaction de conventions innovantes : convention entre propriétaires fonciers et commune (7 propriétaires dont la commune), et convention tripartite de gestion, d'entretien et de veille sur le site d'escalade entre la FFCAM, le club CAF Causses et Cévennes et la commune, pour une durée de 3 ans !

2011 : signature des conventions et prise d'un arrêté de ré-ouverture du site.

2011

date de réouverture
du Cirque
des Baumes

LES PARTENAIRES

Un partenariat étroit existe entre tous les membres du Comité de pilotage qui est devenu un réel lieu d'échange et d'appropriation de ce site par l'ensemble des partenaires.

- Commune de St Georges de Lévejac,
- Communauté de Communes,
- Syndicat Mixte Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses,
- Conseil général de la Lozère,
- DDCSPP de la Lozère,
- FFCAM,
- CAF Causses et Cévennes,
- FFME,
- Syndicat National des Professionnels Escalade et Canyon,
- GRIMP,
- Parc National des Cévennes,
- Ligue de Protection des Oiseaux,
- Fédération Départementale des Chasseurs,
- Les propriétaires privés.



LA PHASE DE DEVELOPPEMENT

2011 : Étude portée par le Syndicat Mixte Grand Site, permettant de définir un plan de gestion de la fréquentation et des activités dans le secteur du Cirque des Baumes.

2011 : Établissement d'un zonage environnemental du Cirque des Baumes afin de définir les zones autorisées au développement de nouvelles voies d'escalade,

2012 : Plan de rééquipement porté par la Communauté de Communes du Massegros, comprenant le rééquipement de 300 voies, le changement de relais, la pose de mains courantes, la réhabilitation de sentiers d'accès à des falaises, la réalisation d'un plan de signalétique du site d'escalade.

2012 : Élaboration d'un cahier des charges définissant les modalités et normes d'équipement

2012 : Actions de déséquipement des voies situées dans la zone interdite à l'activité escalade et des voies équipées sans autorisation du COPIL

2012 : réédition du topo-guide escalade «Les gorges du Tarn»
+ création du site internet
www.topo-tarn-jonte-dourbie.info
par le CAF Causses et Cévennes



2014

vidéo promotionnelle
du Conseil général
« Lozère, 100 % grimpe !



2013 : organisation du PETZL Roc Trip en présence des meilleurs grimpeurs mondiaux, des amateurs, des jeunes espoirs de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, les jeunes des clubs locaux, mais aussi une découverte pour les scolaires du secteur. Plus de 300 grimpeurs présents pendant 3 jours, les meilleurs grimpeurs mondiaux, une voie mythique a réussi à être grimpée, présentation d'une nouvelle discipline « la slackline » et record du monde de 150 m battu.

2014 : installation d'une borne d'appel d'urgence, de barrières, de la signalétique.

L'AVENIR

ET MAINTENANT ?

La majorité des problématiques liées à la sécurisation de la pratique de l'escalade sont maintenant gérées. Toutefois, il reste maintenant à apporter des solutions aux principales préoccupations des propriétaires privés qui concernent la gestion des parkings, la lutte contre l'insalubrité, le camping et les feux sauvages.

Le Conseil général de la Lozère réalise actuellement une étude paysagère qui permettra, en tenant compte de la réglementation en vigueur sur ce site, de définir l'implantation des zones de stationnements, sanitaires, et aire d'accueil sur les deux grandes aires d'accueil des Baumes Hautes et des Baumes Basses.



Désormais, toutes les actions de gestion ou projets liés à l'escalade dans le cirque des Baumes font l'objet d'une présentation et d'une validation par le Comité de pilotage.

